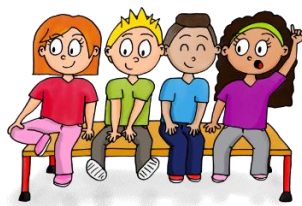


LES FICHES MEMOS

N°6 LES CREDITS D' ACTIONS LOCALES

COMMENT CA MARCHE !



Chaque début d'année, la Délégation de l'Action Sociale reçoit une enveloppe budgétaire dont le montant doit être réparti entre les actifs, leurs enfants et les retraités habitant le Val d'Oise.

Les actions proposées à l'ensemble des bénéficiaires sont discutées et votées par les Organisations Syndicales, dans le cadre des Comités Départementaux d'Actions Sociales (les CDAS). Sous l'autorité du président de CDAS, M. SCHALL, la Délégation émet des projets d'actions ou de sorties. Les Organisations syndicales peuvent également être force de propositions. Les CDAS constituent un lieu d'échanges et d'analyse très riches. La cohésion, l'aide et le lien social sont au cœur des préoccupations de tous les protagonistes.

Certaines actions sont reconduites chaque année. C'est le cas de l'Arbre de Noël. Un spectacle est ainsi offert en fin d'année aux enfants de 3 à 12 ans (jusqu'à 15 ans pour ceux porteurs de handicap). Cette manifestation se déroule, à tour de rôle, dans le Val d'Oise, ses environs ou à Paris.

Les agents se voient également allouer des chèques cadeaux pour leurs enfants de 0 à 14 ans. Le montant est susceptible de varier en fonction de l'âge.

Les sorties ou les actions proposées sont relayées par le (la) Correspondant(e) Social(e). Il est important de bien ouvrir ses messages afin d'avoir connaissance de toutes les offres.

Certaines peuvent être également communiquées sur les intranets.

Les personnes ayant participé à une sortie reçoivent ensuite un questionnaire de satisfaction. Cela permet à la Délégation d'améliorer ce qui peut l'être et d'adapter ses futures sorties.

Vous souhaitez d'autres informations complémentaires : contacter la boîte de la délégation.

actionsociale.95@finances.gouv.fr

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions.